

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 22 novembre 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 148-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Procès-verbal de la séance du 06 septembre 2024.</p>

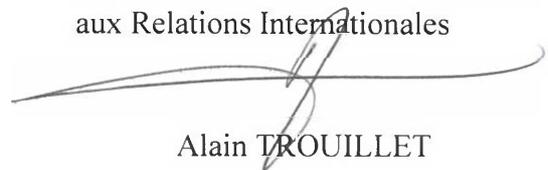
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la séance du 06 septembre 2024.

Document annexé.

A Saint Etienne le 26 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 34 QUORUM : 19</p>	<p>REPRESENTES : 7</p>	<p>PRESENTS : 14</p>
-------------------------------------	------------------------	----------------------

<p>POUR : 21</p>	<p>CONTRE : 0</p>	<p>ABST : 0</p>
------------------	-------------------	-----------------

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du 06 septembre 2024

Séance plénière
13h45 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mmes CANELLIS, PEREK-COURBON, MM. FRECHET, SAUVIAC, VOCANSON

Collège B : Mmes JULLIOT, LEPONTOIS, MOJA, PESLE, MM. AVARELLO, DINE, MOINE

Collège BIATSS : Mme SPERY, MM. BUGNAZET, FORISSIER

Collège étudiants : Mmes DAVID-ROGEAT, LECOINTRE, MM. CRESCI, JOURDY, FORESTIER

Collège PEX :

Sont représentés :

Collège A : Mme DESTOUCHES, M. BELOT

Collège B : Mme PESLE

Collège BIATSS : Mme PAVET

Collège étudiants : MM. DELLUC, FAURE, VIDAL

Collège PEX :

Sont absents :

Collège A : Mme ESPESSON-VERGEAT

Collège B : M. GUIGNANDON

Collège étudiants : Mmes DELMAS, GASCUEL, PONTONNIER MM. BONNIER,

Collège PEX : Mme. BAKHA, M. NITCHEU

Assistent également à la séance :

Mmes BALMON, BEAUCHAUD, BROUSSE, BRUCHET, KETTENRING, MARAS, MATHIEU, MASSARD, MORTAMET, PEREZ, ROUCHON, TREVES, MM. BEAL, FORAY

Informations générales

A. Trouillet débute la séance en faisant un point sur les membres votants de la CFVU pour cette année universitaire 2024-2025. Il rappelle qu'il y a un siège vacant parmi les personnalités extérieures et que des modifications concernant les élus étudiants sont à prévoir, sans changement majeur.

- **Point sur la fin des campagnes de recrutement pour l'année et les effectifs de rentrée :**

A.Trouillet informe les membres de la CFVU que la procédure Parcoursup sera close le vendredi 13 septembre. Après avoir reçu une réponse le jeudi 12 septembre, les candidats auront jusqu'au 13/09 pour accepter leur candidature. Concernant la procédure Mon Master, A. Trouillet informe les membres de la fin de la phase principale et de la phase complémentaire au 31 juillet 2024. Il souligne que la gestion des saisines du Recteur se déroulera tout le mois de septembre, même si leur nombre diminue d'année en année. A. Trouillet souligne le succès de la procédure Mon Master, tant pour la phase principale que pour la phase complémentaire. Les candidatures et leur traitement ont été conduits rapidement, ce qui a raccourci le calendrier. Plus largement, les campagnes de recrutement (dont celle pour la plateforme Etudes en France, au nombre de candidats stable) se sont bien déroulées. A.Trouillet rappelle toutefois que le début des inscriptions, au mois de juillet, a été marqué par des difficultés liées à des bugs de la plateforme Mes services étudiants, empêchant les étudiants de s'acquitter de la CVEC. Ce retard des inscriptions pour les premières années a été renforcé par les résultats tardifs du baccalauréat.

Concernant les effectifs, le nombre de primo entrants est stable par rapport aux chiffres de l'année précédente, avec 300 à 500 inscrits de plus. Une hausse des inscriptions en Master 1^{ère} année est constatée (+10% à date), hormis pour les Masters MEEF qui connaissent à nouveau une baisse (-10%), ainsi que pour les étudiants en PAS et en LAS (de 5 à 6%).

- **Point sur la Commission d'appui à la Réforme du 1^{er} Cycle des Etudes de Santé :**

La Commission a réuni les responsables des LAS, du PASS et des représentants personnels et étudiants le jeudi 5 septembre afin de faire un point de suivi de la réforme pour sa 5^{ème} année. Les textes réglementaires publiés début juillet ne présentent pas de changements notables. Le rapport de la Cour des Comptes évoqué lors de précédentes CFVU reste attendu. Le règlement d'admission en 2^{ème} année des études de santé peut désormais être présenté en CFVU.

- **Point sur la réforme de la formation des enseignants :**

Le décret instaurant la réforme, bien que validé par le Conseil d'Etat, n'a pas été publié à cette date. Il est donc probable que la réforme ne soit pas mise en œuvre au cours de l'année universitaire 2024-2025.

- **Point sur les résultats de l'évaluation des formations :**

A.Trouillet nous invite à visiter les pages de l'observatoire de la Vie Etudiante, sur le site de l'Université (https://indicateurs.univ-st-etienne.fr/oveujm/Evaluation_des_formations/Résultatsglobaux.htm). Il s'agit des résultats de l'évaluation portant sur l'offre de formation, menée principalement auprès des étudiants de Licence 3 et de Master 2, et publiés par le service Aide au pilotage/DPAIQ. On ne note pas de surprise par rapport à l'évaluation précédente qui a eu lieu il y a cinq ans environ. Les résultats sont globalement les mêmes. Tout comme dans l'évaluation précédente datant de cinq ans, le problème le plus important souligné par les étudiants porte sur l'information, et plus précisément ce qui relève de l'information sur l'orientation, les poursuites d'études et les débouchés. A.Trouillet souligne pourtant qu'en dépit des gros efforts fournis, l'information transmise n'est manifestement pas à la hauteur des attentes des étudiants.

A.Trouillet rappelle également la publication prochaine des dernières enquêtes sur l'insertion professionnelle et le devenir des étudiants. Selon elles, l'Université Jean Monnet obtient une moyenne supérieure à la moyenne nationale.

A.Trouillet remercie les diplômés, les anciens étudiants ainsi que le service d'aide au pilotage pour son travail de grande qualité sur ces enquêtes.

- **Point d'actualité - été 2024 :**

A. Trouillet évoque ensuite les résultats d'appel à projets Erasmus Mundus. Six dossiers ont été déposés cette année, trois en tant qu'établissement coordinateur du consortium et trois en tant que partenaire. Il s'agissait d'une année particulièrement compliquée pour les dossiers Erasmus Mundus, car il y avait très peu d'opportunités pour beaucoup de candidatures déposées. De ce fait, cette année était plus sélective. Pour autant, A. Trouillet souligne que c'est une très bonne nouvelle car quatre dossiers ont été retenus sur les six, dont ceux coordonnés par l'Université Jean Monnet, notamment un dossier totalement nouveau. Ce dossier est le premier Master Erasmus Mundus de la Faculté d'Arts, Lettres et Langues, qui est par ailleurs le premier projet déposé en commun dans le cadre de Transform4Europe (T4EU) et qui s'intitule : « Digital Creativity, Arts and Science ». Son ouverture est prévue pour l'année prochaine. Il s'agit d'un master en création numérique qui s'adosse au parcours du Master « Art Création Contemporaine et Nouvelles Technologies », avec deux orientations : une plutôt Musicologie et une qui est plutôt Cinéma et Arts Visuels. Les deux partenaires de ce projet sont l'université de Silésie à Katowice en Pologne (initiatrice du projet initial) et l'université catholique du Portugal (en particulier son campus de Porto).

A. Trouillet souligne une autre très bonne nouvelle : le renouvellement du Master mention « Optique, Image, Vision et Multimedia », parcours iPSRS (intelligent, Photonics for Security, Reliability, Sustainability and Safety), de la Faculté des Sciences et Techniques dont l'université est porteuse. Il ajoute également le renouvellement du Master Erasmus Mundus IMLEX (Imaging and Light in Extending Reality), dans la même mention que le master précédent, toujours côté Faculté des Sciences et Techniques et Telecom Saint-Etienne. Il s'agit d'un Master en partenariat avec un établissement japonais ce qui est également une excellente nouvelle car cela est plutôt rare. Concernant le dernier renouvellement, il s'agit du Master LIVE (Living International Vaccinology Education) de la Faculté de Médecine, porté par Lyon 1 : il s'agit d'un master en vaccinologie qui est renouvelé pour la 2^{ème} fois, désormais intitulé désormais LIVE INNOV.

- **Point sur le Contrat d'objectif, de moyens et de performance (COMP) :**

A. Trouillet informe les membres de la CFVU que le projet de Contrat d'objectifs, de moyens et de performance a été déposé auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 26 août dernier. L'objectif de ce document est d'obtenir des moyens complémentaires afin de financer certains projets se rapportant à la formation, à la vie étudiante, ou encore pour financer une partie des actions qu'on doit et souhaite mener en matière de transition écologique et de développement soutenable.

- **Point sur l'évaluation HCERES :**

A. Trouillet évoque la réception du courrier du Hcéres informant du calendrier d'évaluation. La liste des formations que nous soumettons à évaluation et le nom de l'établissement porteur concernant les formations co-accréditées doivent être fournis d'ici le 16 septembre 2024 par l'UJM. Les référentiels d'évaluation et les documents à compléter n'ont pas encore été publiés. Nous disposons de neuf mois pour mener à bien cette évaluation. Elle comportera les étapes habituelles, à savoir une présentation en CFVU des rapports d'auto-évaluation des formations avant leur dépôt auprès du HCERES. En ce qui concerne le volet Formation de l'auto-évaluation, ce projet sera coordonné par Florence Cinquin, directrice adjointe de la DFIP.

Pour avis

1- Répartition de l'enveloppe des moyens alloués à la Formation « sous réserve de l'arbitrage du CA du 23 septembre 2024 »

Chaque année, la répartition de l'enveloppe des moyens alloués à la Formation doit être voté.

Cette année exceptionnellement, l'avis est voté en CFVU avant le passage en CA, ce dernier ayant lieu le 23 septembre prochain. L'enveloppe allouée aux moyens de la Formation s'élève à 4 millions 170 mille euros pour le budget 2025. Elle englobe 4 sous-enveloppes :

La première enveloppe concerne les contrats d'objectifs et de moyens entre l'université et ses composantes.

La seconde enveloppe concerne le plan d'investissement pédagogique introduit il y a 2 ans.

La 3ème enveloppe concerne l'appel à projets Booster Innovation Pédagogique-BIP piloté par Muriel Perez.

La dernière enveloppe concerne les dotations en moyen de fonctionnements des composantes.

En comparaison de l'année précédente, l'enveloppe globale est en baisse, principalement concernant le plan d'investissement pour la pédagogie (200 000 euros en 2025 pour 350 000 euros en 2024). La seconde baisse importante porte sur les contrats d'objectifs et de moyens, dont la répartition s'élève à 250 000 euros. Elle correspond toutefois à une année incomplète pour ces contrats initiés en 2022 plutôt qu'à une réduction de budget. 200 000 euros sont alloués au plan d'investissement Pédagogie, avec une enveloppe de 20 000 euros pour l'appel à projet Booster Innovation Pédagogique-BIP. Ces fonds sont complétés par ailleurs autant que possible par des crédits obtenus par des AAP venant consolider le budget= (notamment par des fonds Région AURA, européens ou des appels à projet sur l'International). Les dotations aux composantes sont identiques à l'année précédente, mais arrondies à 3 millions 700 mille euros, avec un fonds de réserve de 9000 euros destiné à pallier à d'éventuelles difficultés en cours d'année. A noter : la dotation ne dépend pas du nombre d'étudiants ; les écarts s'expliquent par le fait que toutes les composantes n'assument pas les mêmes charges.

Deux exemples : la Faculté des Sciences et Techniques et la Faculté de Médecine intègrent la gestion du campus (campus Métare et campus Santé). Pour les deux IUT, ils intègrent la gestion de campus ainsi que la gestion des heures complémentaires. M.Beauchaud intervient en indiquant que certes la dotation restait la même que l'an dernier pour les composantes mais que comme tout augmentait, les dotations de ce fait avaient baissé. A.Trouillet acquiesce, et dit que cela est le cas pour l'université globalement. Il explique que le budget est en augmentation en volume et en euros, mais qu'il est descendant en capacité à faire. En fait, on ne touche pas moins de l'Etat, les composantes touchent plus d'argent chaque année mais le différentiel avec l'élévation de nos charges n'est pas favorable et donc notre capacité à faire est forcément moindre.

Avis favorable.

2- Projet de délibération sur l'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires pour l'année universitaire 2025-2026

Ce projet de délibération concerne les droits qui s'appliqueront aux étudiants étrangers extra-communautaires qui s'inscriront en juin 2025, pour l'année 2025-2026. Les futurs étudiants doivent en effet être informés de la politique de droits d'inscription qui sera appliquée à leur inscription. Les premières campagnes de recrutement débutent dans trois semaines, avec l'ouverture de la plateforme Etudes en France, ce qui explique la nécessité de prendre cette décision en amont. Compte-tenu du manque de recul quant à cette mesure (les droits différenciés s'appliquent à partir de la rentrée 2024-2025), il est proposé de reconduire à l'identique la délibération de l'an dernier qui exonérait tous les étudiants de Master et tous les étudiants inscrits à l'UJM en 2023-2024 ou les années précédentes. A.Trouillet souligne que pour l'instant, ce projet n'a pas eu d'impact mesurable en nombre sur les inscriptions de cette année.

P.Forestier salue le travail fourni mais décide de parler aux noms des élus étudiants qui, en raison de leurs convictions, décident de s'abstenir, étant opposés aux mesures prises par le gouvernement.

H.Cresci signifie son accord avec la position de P.Forestier, en ajoutant que la mesure a des impacts réels sur la vie des étudiants étrangers en France. Pour sa part, il ne souhaite pas s'abstenir mais s'oppose à ce projet. Il rappelle que d'autres universités s'autorisent à ne pas respecter cette loi malgré les amendes. A.Trouillet rappelle qu'il n'y a pas d'amendes, et que beaucoup d'universités, contrairement à la nôtre, n'ont pas atteint le seuil des 10% d'étudiants étrangers extra-communautaires. Il ajoute que l'Université n'a pas pris cette décision sans réticence.

P.Foray intervient également : s'il n'est pas membre votant, il est en accord avec la position des élus étudiants et fait part de son opposition à cette mesure sur le principe, même s'il est conscient de la nécessité d'appliquer la loi. A.Trouillet comprend ces points de vue : l'université est tenue toutefois d'appliquer la législation étant donné qu'elle a atteint le seuil des 10% d'étudiants étrangers extra-communautaires. P.Foray explique être bien conscient qu'il faille appliquer la loi, mais qu'il maintient son opposition sur le principe. H.Cresci demande s'il est possible de mettre en place un questionnaire pour les étudiants extra-communautaires (exonérés ou non), afin d'évaluer l'impact de cette mesure sur la vie des étudiants. A.Trouillet répond qu'il s'agit d'une action envisageable, en précisant toutefois que l'UJM propose des indicateurs, en lien avec les assistants sociaux, au sein de l'Université. Il indique qu'un suivi de la mesure et de ses impacts va, de fait, être mis en place. C.Mortamet ajoute que ces mesures ont été un obstacle aux inscriptions pour un certain nombre d'étudiants. A.Trouillet confirme ce constat. B.Moine demande si les universités de l'Académie conduisent les mêmes politiques sur les droits différenciés, notamment pour un étudiant qui souhaiterait poursuivre ses études à Lyon. A.Trouillet explique qu'à l'université Lyon 2, les droits différenciés sont bien appliqués bien que les politiques d'exonération soient différentes. Les universités Lyon 3 et Lyon 1 quant à elles ne les appliquent pas car elles n'atteignent pas le seuil de 10% des étudiants internationaux. Un nombre croissant d'universités les appliquent toutefois car elles atteignent ce pourcentage.

Au sein de l'UJM, le choix d'exonération s'est porté sur le Master, en raison du nombre d'étudiants concernés, le plus élevé des effectifs. Du fait de l'attractivité du Master, il y a par ailleurs une volonté de développement du 2ème cycle. On note également que le 1er cycle a un poids important à l'Université : la licence, le BUT et le master représentent à eux seuls 96% du flux de nos étudiants. Ce poids important du 1er cycle est dû en partie aux PASS et aux LAS, mais également aux deux IUT. F.Vocanson rappelle que lorsqu'il s'agit de formations en alternance, les étudiants n'ont pas de frais à payer au sein des composantes concernées. A.Trouillet souligne l'exonération de droit par la loi, en particulier grâce aux conventions internationales qui permettent d'exonérer certains étudiants et de réduire le champ d'application. Il rappelle que l'objectif est de passer sous la barre des 10% d'étudiants concernés. Paradoxalement, la réforme des bourses dessert en partie cet objectif : plus il y a de boursiers nationaux, plus le dénominateur de ce calcul diminue, rendant le passage sous la barre des 10% plus difficile pour les universités.

A.Vito rejoint ce qui a été dit par les étudiants et P.Foray, en précisant que la précarité de ces étudiants s'accroît. Le service Vie de campus s'est penché sur ces questions : l'objectif serait potentiellement de mobiliser les réseaux et les associations pour aider ces étudiants étrangers. Il attire également l'attention sur les étudiants français originaires de Mayotte, par exemple, qui connaissent également de grandes difficultés, une fois arrivés en France. Il souligne le travail mené en dépit d'un manque de moyens. A.Trouillet confirme le fait que les étudiants venant des DOM TOM font souvent face à une grande précarité à leur arrivée en France. Il précise toutefois ces étudiants ne sont pas concernés par les droits différenciés.

Un avis favorable est donc émis sur ce point, avec quatorze voix favorables, onze abstentions et une voix contre.

Avis favorable.

3- Les capacités d'accueil prévisionnelles en 2^{ème} année des Etudes de Santé pour la rentrée 2026 et la répartition des capacités d'accueil pour la rentrée 2025

En ce qui concerne les capacités d'accueil prévisionnelles pour l'année 2026, les futurs candidats doivent en être informés via la plateforme Parcoursup ou via le site de l'université Jean Monnet (MyUjm),

ce qui explique ce vote en amont. Il est proposé ici une reconduction des capacités d'accueil votées l'an dernier pour la rentrée 2025. Cette volonté de renouvellement a été prise après discussion avec l'université Lyon 1. 227 places sont donc proposées en Médecine, 57 places en Pharmacie, 17 places en Odontologie, 12 places en Maïeutique, pour un total de 313 places pour les filières dites MMOP(K). Pour information, la capacité d'accueil en Masso-Kinésithérapie n'est pas concernée par le vote : elle s'inscrit dans un autre cadre réglementaire, avec une convention signée avec l'IFMK (Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie) couvrant la période 2022 à 2026.

Avis favorable.

Concernant la répartition des capacités d'accueil pour la rentrée 2025 : il s'agit ici d'informer les étudiants de 1ère année de la façon dont les capacités d'accueil sont réparties. Il est donc proposé de voter la répartition des places pour la rentrée 2025 pour les différentes voies de candidature pour chacune des filières. En accord avec l'université Lyon 1, il est proposé une reconduction strictement à l'identique de la répartition effective cette année, votée l'an dernier.

L'avis est favorable, voté à l'unanimité.

Pour information, à ces places s'ajoutent d'autres contingents de places pour lesquels il n'est pas nécessaire de délibérer. Il s'agit des passerelles en soins infirmiers et manipulateur radio pour les étudiants de L1 PASS dans le cadre de l'expérimentation : 17 places en IFSI et 5 places en Manipulateur Radio.

Avis favorable.

4- Dispositifs de bourses

La Graduate School Manutech-SLEIGHT met en place pour cette année plusieurs dispositifs de bourses. A. Trouillet souligne qu'il s'agit d'une reconduction du dispositif de bourses pour cette année universitaire 2024-2025, avec un ajustement du nombre de bourses proposées. Elles bénéficient aux étudiants des masters adossés à la Graduate School. Elles sont financées sur le budget de la Graduate School Manutech-SLEIGHT, qui est financée par les fonds de « France2030 », mais qui sont ceux du programme d'Investissement d'Avenir 3. Il s'agit d'un renouvellement du dispositif de bourses d'attractivité pour l'année universitaire 2024-2025 qui correspond à des aides à la mobilité internationale pour faire venir des étudiants en Master, et d'un dispositif d'accompagnement des mobilités entrantes et sortantes pour des stages (« Mobility Grant 2024/2025 »). On note la mention de l'Université de Lyon car les EUR (Etablissements Universitaires de Recherche) sont financés dans le cadre d'un projet porté par la ComUE (l'établissement de rattachement de ces projets). L'enveloppe totale pour ces bourses s'élève à 56 000 euros, ce qui correspond à sept bourses versées de 8 000 euros concernant les bourses d'attractivité ainsi qu'à des bourses de 5 000 euros par étudiants concernant les bourses de mobilité entrantes et sortantes.

Avis favorable.

La Faculté des Sciences et Techniques pour le Master International de Bioacoustique

Deux nouvelles bourses d'attractivité, rattachées au Master 2 « Sciences du vivant », parcours « Bioacoustique », sont proposées cette année, pour 5 000 euros chacune. Le dispositif est identique à celui qui est adopté, chaque année, en CFVU, pour ce type de bourse. Elles sont attribuées sur budget de l'UJM, affecté à la FST dans le cadre du projet de la future Graduate School of Engineering.

Avis favorable

A. Trouillet présente **le dispositif de bourses de l'IAE** avec la mise à jour du dispositif, pour la tranche 2024-2025, des bourses d'attractivité pour les étudiants entrants et d'aide à la mobilité pour les étudiants sortants. Une autre mise à jour de dispositif est présentée pour les aides à la recherche et à

l'accompagnement des stages effectués à COACTIS. Leur montant est plus modeste, mais pour un nombre de bourses plus élevé.

Avis favorable

Pour adoption

Points A

Additif : Délibération sur le niveau de français pour les campagnes de recrutements 2025

Il s'agit de la même délibération que l'année dernière, hormis une modification de l'annexe. L'ensemble des formations demande un niveau B2, celles mentionnées dans l'annexe exigent un niveau C1. Cette liste doit être mise à jour pour les prochaines campagnes de recrutement 2025.

Elle a été réduite du fait de la suppression de la mention Design, et des parcours « Sciences de l'Art et Edition d'Art » et « Livre d'Artiste », de la mention Arts.

S.Spery prend la parole pour indiquer que la mention Design comporte deux parcours, « Métiers et Industries d'Art » porté par la faculté Arts, Lettres, Langues et « Prospective Design » porté par l'IAE. Il s'agit donc de déterminer si la mention Design est supprimée avec ces deux parcours, ou si cela concerne seulement le parcours porté par ALL. A.Trouillet demande l'avis de M. Frechet qui précise que l'on peut supprimer de l'annexe la mention Design complète.

Par la suite, S.Julliot indique que le Master « Droit Public », parcours « Droits International Européens et Comparé » dit DIEC ne figure pas sur la liste. A.Trouillet confirme que ce Master n'était pas dans la délibération de l'année précédente : il convient de le rajouter pour les campagnes 2025.

Adopté sous réserve des modifications.

5- Règlements des composantes

Le règlement de la Faculté de Droit est présenté par Sophie Julliot : les modifications concernent seulement le paragraphe sur l'assiduité afin qu'il soit conforme au Règlement Général des Etudes et avec un délai de 15 jours. Un changement dans le paragraphe concernant PITES est ajouté pour être en conformité avec les modifications apportées à la maquette. A.Trouillet précise que si l'on sécurise les choses concernant PITES, nous disposons pour autant d'une convention qui fait foi.

Adopté

Le règlement de la Faculté d'Arts, Lettres, Langues est présenté par Clara Mortamet : les principaux changements consistent en un allègement de la rédaction. Des précisions sont apportées sur les modalités concernant les étudiants autorisés à passer en 2ème année avec des semestres en dette pour être en conformité avec les maquettes. Concernant l'assiduité, le délai indiqué est de 15 jours.

A.Trouillet précise que les étudiants ont le droit de passer avec un semestre en dette, uniquement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année, et que les notes indiquées ne sont pas des notes éliminatoires.

Une correction d'erreurs dans le règlement de la Faculté d'ALL est demandée : certaines dates ne correspondant pas à celles indiquées sur le site internet de l'UJM.

Adopté

Le règlement de la Faculté de Médecine est présenté par Jonathan Bugnazet : il s'agit d'une mise à jour du règlement voté lors de la dernière CFVU, le vote étant sous réserve de modifications. Les

annexes sont désormais en conformité avec les maquettes ; des ajustements mineurs ont été apportés.

Adopté

J. Bugnazet présente également le Règlement d'admission en 2^{ème} année des Etudes de santé : les nouveaux arrêtés et le décret publiés en juillet ayant été légèrement modifiés par rapport aux textes antérieurs, le règlement doit être mis à jour afin d'être conforme à la nouvelle réglementation. Des changements concernent l'organisation des oraux et leurs poids dans les classements. Pour l'UJM, ces modifications sont mineures (les oraux, par exemple, passent de 11 minutes à 10). J. Bugnazet ajoute que des précisions ont été apportées concernant les stages : initiation en soins infirmiers et en officine pour les pharmaciens, stages infirmiers obligatoires en médecine, obligation de participer à la journée de formation dans les IFSI, stages infirmiers obligatoires en odontologie, stages en officine pour les étudiants de pharmacie avant leur entrée en 1^{ère} ou en 2^{ème} année selon leur admission au concours, suppression du stage obligatoire pour l'entrée en 2^{ème} année de maïeutique, mise à jour du calendrier de candidature.

Adopté

6- Création de parcours

Création de la Maquette en Formation Continue du Master Mention MAE parcours Cadre de Santé

pour l'IAE : Nelly Massard, enseignante chercheuse et responsable pédagogique du master MOSS « Management des Organisations Sanitaires et Sociales », explique que la nouvelle maquette résulte d'une demande de l'IFCS (Institut de Formation des Cadres de Santé), notre partenaire rattaché au CHU, de faire évoluer l'offre actuelle pour un public en formation continue. Ce Master concerne des professionnels para-médicaux qui souhaitent se former aux métiers de cadre de santé et qui, par un jeu d'équivalence, obtiennent le Master 1 MOSS. Le parcours « Cadre de Santé » est créé dans la mention MAE « Management et Administration des Entreprises » avec une double compétence, une compétence métier et une compétence management. Deux profils d'entrants se distinguent : des personnels sans expérience de management et des cadres de santé « faisant fonction » endossant des tâches de management. Ce nouveau M2 étant différent du M2 MOSS formant à la direction d'établissement, le parcours n'a pas été ouvert dans la mention MOSS (le master MOSS existe en formation initiale).

P. Foray demande s'il y a séparation des groupes au sein du Master. N. Massard explique que les deux groupes ne sont pas séparés mais que le volume horaire est plus conséquent pour les cadres de santé, avec un mémoire. M. Treves s'interroge sur les profils de « faisant fonction », en tant que cadre formateur en IFSI. Selon N. Massard, ce profil d'entrants passera par le Master 2 MAE « Cadre de santé ». Une discussion s'engage autour de la possibilité qu'avaient auparavant les étudiants de l'IFCS de valider un Master en Sciences de l'Éducation avant que les promotions ne se tarissent. M. Treves ajoute que les sciences de l'éducation vont être obligatoires à l'avenir pour les formateurs en IFSI et que les IFCS vont sûrement être amenées à proposer un Master en Sciences Humaines.

Les membres de la CFVU s'interrogent sur la possibilité d'intégrer cette formation en BAC +3 d'IFSI sans expérience. N. Massard explique que ce profil d'étudiants peut entrer en Master MOSS en formation initiale, à la condition de justifier d'une expérience en management. Pour le Master MAE « Cadre de santé », rien n'empêche au plan réglementaire d'accepter ce type de profil.

Adopté

Création de la maquette de la Licence 2A Sciences pour la santé, parcours IMRT « Imagerie Médicale et Radiologie thérapeutique » pour la Faculté de Médecine :

La Faculté de Médecine propose une passerelle en imagerie médicale et manipulateur radio pour les étudiants se réorientant de PASS. Ces derniers sont des étudiants qui ont présenté le concours sans le réussir et qui, grâce à ce double diplôme, pourront le représenter une deuxième fois, en fin de 2^{ème} année ou de 3^{ème} année. Cette année, deux étudiants pourront valider un diplôme d'Etat de manipulateur radio et une licence Sciences pour la santé. Les blocs 1 et 2 de la maquette sont gérés par le DTS IMRT du Lycée Honoré d'Urfé à Saint-Etienne, tandis que le bloc 3 est géré par l'UJM avec les étudiants en Sciences de la santé.

Adopté

Création de la maquette du DE IPA (Diplôme d'Etat Infirmier en Pratique Avancée) - mention « Pathologies chroniques stabilisées » pour la faculté de Médecine.

Le DE IPA mention « Pathologies Chroniques Stabilisées » était géré jusqu'ici par la seule université de Grenoble. Cette mention, qui attire toutefois de nombreux candidats, ouvre en 2^{ème} année à Saint-Etienne afin d'équilibrer les effectifs. Elle est construite de la même façon que le DE IPA, mention « Maladies Rénales Chroniques » : le contenu, la forme, les modalités d'évaluation restent identiques. Les seuls changements sont liés aux UE de bases fondamentales cliniques et parcours de santé, spécifiques à la mention.

Adopté

Création de la maquette du DE IPA (Diplôme d'Etat Infirmier en Pratique Avancée) - mention « Urgences » pour la Faculté de Médecine

La mention « Urgences » du DE IPA a été mise en place l'année dernière par l'UJM. Les prochains inscrits devraient arriver l'année prochaine. L'UJM porte donc trois mentions pour le DE IPA : Maladies Rénales Chroniques, Pathologies Chroniques Stabilisées et Urgences. Les deux autres mentions sont enseignées à Clermont-Ferrand pour « Psychologie » et à Lyon pour « Oncologie ».

A.Trouillet présente un rappel historique concernant les cinq mentions du DE IPA. Les quatre universités de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne ont déposé un dossier commun pour les quatre mentions puis, plus tard, un dossier commun, uniquement pour la mention « Urgences ». Chacune des universités a porté une mention, selon des logiques de territoire. La première année est donc proposée en tronc commun, la deuxième année se déroulant dans l'université qui porte la mention. L'UJM, qui proposait la mention « Maladies Rénales Chroniques », en a désormais deux de plus : « Urgences » et « Maladies Chroniques Stabilisées ».

Adopté

7- Création et renouvellement de DU/DIU

Création du DU Banque Assurance, porté par l'IUT de Roanne :

Francis Vocanson explique que la Licence Professionnelle Assurance Banque Finance en alternance à destination des entreprises et du secteur bancaire a été intégrée dans le bachelor TC « Techniques de Commercialisation », BDMRC « Business Développement et Management de la Relation Client ». Cette adaptation nécessite la mise en place de deux groupes : un groupe classique et un groupe module BDMR. Afin de bien communiquer et renforcer la professionnalisation des étudiants dans ce secteur assurance finances, ce DU comportant des modules complémentaires est proposé. Ce groupe en alternance n'aura pas à financer le DU, intégré dans le coût contrat global de la formation en alternance. Les participants devront suivre 31h de plus afin d'obtenir cette qualification supplémentaire.

Adopté

Création du DIU – Anesthésie et réanimation du patient âgé de la Faculté de Médecine :

Ce DIU a été créé en 2018 par les universités de la Sorbonne et de Bordeaux afin de proposer une formation transversale entre l'anesthésie réanimation et la gériatrie. Il permet de former les urgentistes, anesthésistes et réanimateurs aux particularités de la personne âgée et à la gériatrie ainsi que de former les gériatres aux particularités de l'anesthésie réanimation. Ils s'adressent en priorité à des médecins déjà diplômés. Les modalités du DU reposent sur du e-learning sur la plateforme MOODLE de l'université de Bordeaux et de deux journées en présentiel dans l'année, organisées à Paris avec des experts de chacune des spécialités couvertes par cette formation.

Adopté

8- Modification de DU/DIU

Magistère Hautes carrières juridiques de la Faculté de Droit :

S.Julliot explique que la Faculté de Droit souhaite modifier la durée de ce DU en la portant de 2 ans à un an. La difficulté réside dans le fait que ce DU est rattaché à des Masters en alternance accueillant beaucoup d'étudiants et que la deuxième année ne semble pas compatible avec ce type de formation en alternance. Dans les faits, on voit les effectifs s'évaporer entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année. L'objectif de ce diplôme est de préparer à des concours aux carrières juridiques.

A.Trouillet s'interroge sur l'usage du nom « Magistère » pour cette formation. En effet, le diplôme de magistère englobe en général un cursus en 3 ans L3-Master. En termes de lisibilité, A.Trouillet s'interroge sur le choix de ce titre de diplôme, validé en un an, et sachant que le diplôme existe, sous ce nom et sous cette forme, dans d'autres universités.

Adopté

Points B

9- Convention de partenariat- cadre des EPCSCP avec les EPLE comportant une classe préparatoire aux études supérieures, classe d'approfondissement en arts plastiques

Cette convention de partenariat est conclue entre les universités et les EPLE (établissements publics locaux d'enseignements) concernant les CPES (classes préparatoires aux études supérieures) et la CAAP (classe d'approfondissement en arts plastiques) et émane du Rectorat. Il s'agit en fait, d'une classe préparatoire au concours des écoles d'art, qui s'effectue en un an, postbac et qui est spécialisée

en approfondissement en arts plastiques. Les étudiants doivent avoir une inscription parallèle en 1^{ère} année de licence. La licence Arts Plastiques se trouvant très isolée sur le territoire, des conventions avec des établissements hors académie voient de plus en plus le jour. Avec cette convention, l'Université est dans une logique de sécurisation des parcours, dans le cas où les étudiants ne pourraient pas intégrer d'école d'art. Il s'agit également de leur conférer le statut d'étudiant.

Adopté

10- Modifications de maquettes et MCCC

Les maquettes sont votées en bloc, par composante (IUT de Saint-Etienne, Faculté de Médecine, IUT de Roanne, Faculté de Droit). Les maquettes sont toutes adoptées à l'unanimité.

IUT de Saint-Etienne

- Techniques de commercialisation, BUT 3 parcours Business International
- Techniques de commercialisation - Licence Professionnelle « Assurance, Banque, Finance » (ABF).

Adopté

Faculté de Médecine

- Licence Parcours d'Accès Spécifique Santé
- Diplôme d'Etat infirmier en Pratique Avancée 1^{ère} année
- Diplôme d'Etat infirmier en Pratique Avancée 2^{ème} année - Parcours MRCDT - Maladies Rénales Chroniques, Dialyse et Transplantation.

Adopté

IUT de Roanne

- BUT Réseaux et Télécommunications (RT)

Adopté

Faculté de Droit

- Master Droit Public, parcours « Droit économique franco-brésilien » (PITES)

Adopté

11- Correction d'erreurs matérielles des maquettes

Il s'agit de corrections d'erreurs matérielles sur des maquettes déjà passées en CFVU. Celle-ci sont votées en bloc, par composante (Faculté de Droit, Télécom Saint-Etienne). Les corrections des maquettes sont toutes adoptées à l'unanimité.

Faculté de Droit

- Licence Droit
- Licence Administration publique
- Master Droit des Affaires, parcours « Droit des entreprises, juriste d'affaires »

Adopté

Telecom Saint-Etienne

- Master DCIMN – statut étudiant – Information, Communication, parcours « Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique ».

Adopté

12- Calendriers des composantes

Le calendrier du BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO), parcours « Management des Fonctions Supports » (MdFS) – promotion 2024-2026 de l'IUT de Saint-Etienne est voté à l'unanimité.

Adopté

13- PV de la séance du 21 juin 2024

Point reporté à la prochaine CFVU.

Directeur Général des Services

Franck AIVALIOTIS



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et aux
Relations Internationales
Alain TROUILLET

